

## Séance du conseil municipal de Montcuq-en-Quercy-Blanc

Mardi 6 juillet 2021

- Ouverture de la séance par Alain Lalabarde, Maire de Montcuq-en-Quercy-Blanc.
- Olivier MEYNEN, conseiller, est désigné secrétaire de séance par tirage au sort.
- Le compte rendu et le procès-verbal de la séance du 21 juin 2021 sont approuvés à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- Cimetières communaux : modification des catégories de concessions funéraires et tarifs.

Monsieur le Maire précise qu'il est interdit de faire payer le dépositaire.

Il propose une nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération N°2021-036 en date du 01/06/2021.

*En effet, depuis la loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, les communes ne peuvent plus percevoir de taxes funéraires sur le convoi, les inhumations et les crémations. Le droit de séjour dans le caveau communal fait partie des taxes d'inhumation supprimées par le législateur. En conséquence dans le tableau fixant les tarifs, il est nécessaire de supprimer la ligne sur le caveau provisoire où il est indiqué un droit de séjour de 3 Euros par jour.*

*Le tableau reste inchangé pour le reste.*

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité la nouvelle délibération.**

- Attribution des subventions

Monsieur le Maire propose une modification du tableau des subventions pour l'année 2021

- Il propose l'attribution d'une subvention à l'association des jeunes agriculteurs du Lot pour les aider dans l'organisation de leur manifestation « Terre en fête » qui se déroulera à l'Hospitalet les 21 et 22 août 2021.

- Il propose d'attribuer une subvention à l'association ONAC (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres) pour les soutenir car en raison des contraintes sanitaires, ils n'ont pu faire aucune vente de Bleuets de France cette année.
- Il propose la modification à la baisse de la subvention de l'amicale des pompiers car ces derniers ont perçu une subvention de la caisse locale du Crédit agricole en vue des festivités du 14 juillet 2021.
- Il propose une modification à la baisse de la subvention du Comité des fêtes de MONTCUQ suite au changement de leur programme pour les festivités de Montcuq, initialement prévu pour deux jours et réduit à une seule soirée DJ et à un concours de pétanque.

**Après délibération, le conseil municipal attribue les subventions suivantes :**

- **750 euros pour Les jeunes agriculteurs du Lot**
- **100 euros pour l'ONAC**
- **650 euros pour l'Amicale des sapeurs-pompiers (initialement 1 350 euros, moins 700 euros correspondant à l'aide du Crédit Agricole)**
- **1 000 euros au Comité des fêtes de Montcuq**

- *Vente de chemin suite à l'enquête publique à Valprionde Lalongagne.*

Suite à l'enquête publique concernant la vente du chemin, parcelle E1057 d'une superficie de 438 m<sup>2</sup>, à M<sup>mes</sup> JORGA Marceline et NORMAND Denise, celles-ci ont fait appel à Maître MAYLIE, notaire à VILLEBRUMIER, pour organiser la vente en collaboration avec Maître Sophie LACAZE, notaire à MONTCUQ.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité de se substituer dans le cadre de la signature de cet acte, en permettant à tout collaborateur des deux notaires la possibilité de signer à sa place.

**Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité cette solution.**

Prochaine réunion du Conseil municipal : 31 août 2021 à 20 heures à la Mairie de Montcuq.

## Questions diverses

- Tirage au sort des jury d'Assises

Après tirage au sort par le conseil municipal, 5 personnes ont été retenues pour participer au prochain Jury d'assise.

Madame DAMLOUP Sandrine

Monsieur BARRES Roland

Madame DOUIRI Latifa

Madame GROS Charlotte

Monsieur LE GUILLOU Marc

Monsieur TROI AWOSKI Tom

- Ligne de bus région

Monsieur le Maire informe que la Région va mettre en place à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 une ligne de Bus régulière (réseau LIO, ligne 882) entre MONTCUQ et CAHORS.

Au total, trois rotations par jour pour un tarif de 2 euros par trajet.

Il sera aussi possible d'acheter des carnets de 10 billets ou prendre un abonnement mensuel ou annuel.

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site internet : [www.lio.laregion.fr](http://www.lio.laregion.fr)

**Monsieur le Maire annonce la fin du conseil municipal.**